

- F. MISTRAL. Messo pagano. *L'Albi*, 17 mai 1897.
 E. JOUVEAU. Li Mousaico. *L'Écho du jour* (Avignon), 15 avril 1899.
 JEAN MONNÉ. L'Encensic. *Lou Felibrige*, 1903, p. 153.
 ODYSSE RICHEMONT. L'Encensic. *Rev. de Provence*, 1903, p. 23.
 DE BEAUREPAIRE-FROMENT. L'Encensic. *La Tradition*, 1903, p. 157.
 EUGÈNE TAVERNIER. Le Felibrige et la Calanco (1881).
 F. DELILLE. Les chants des Félipres (1881).
 CONSTANT HENNION. Les Fleurs félibresques (1883).
 ODYSSE RICHEMONT. Louis Astuc, biographie, portrait, *Le Clocher Provençal*, Vaison, mars 1904, p. 217.

Astruc (Mardochée).

- La Reine Esther, tragedio en vers et en cinq actes (à la lengou vulgare. S. D. [fin XVIII^e siècle], in-12, 56 p. A La Haye, *Chez les Associés*. Retouchée en 1774, par JACOB DE LUNEL. Réimprimée et annotée par ERNEST ABATIER, 1877, in-8^e, XLI-83 p. Nîmes *Castelan*.

Atger (Aimé), né à Montpellier le 3 février 1813, mort dans la même ville le 6 février 1874.

- Poésies populaires en langue d'Oc, 1875, in-8^e, 68 p. Montpellier, *Hamelin*.

Bibl. :

A. ROQUE-FERRIER. *Rev. des lang. rom.*, 1874, V p. 514, 520, et in-8^e, 8 p. tirage à part, 1874, Montpellier, *Hamelin*.

Aubanel (Louis), né à Nîmes en 1758, mort en 1842.

- Odes d'Anacréon, traduites en vers languedociens, au X (1802), in-12, X-97 p. Nîmes, *Belle*; nouvelle édition, 1814, in-12, X-108 p. Nîmes, *Gaude*.

Bibl. :

J. FAUQUIER. Une lettre d'Aubanel, de Nîmes (1830).

F. DONNADIEU. Les Précurseurs du Félibrige (1887).

Aubanel (Théodore), né à Avignon le 26 mars 1829, mort dans la même ville le 31 octobre 1886. Majoral du Félibrige en 1876. (Un des sept fondateurs du Félibrige qui furent : J. Roumanille (1818-1891). Th. Aubanel (1829-1886). Frédéric Mistral (1830, le seul survivant). Anselme Mathieu (1829-1895). Paul Giera (Glaup), (1816-1861). Jean Brunet (1823-1894). Alphonse Tavan (1833-1905).

- La Miougrano entred'bertò, 1860, in-12, XX-324 p. Avignon. *Aubanel*, 3 fr. 50. Nouvelle édition, 1877, in-16, XXI-319 p. Montpellier, *Hamelin*; Paris, *Maisonneuve*; Avignon, imp. *Aubanel*.
 — Li Fianço de Mario em Ludovic, 1862, in-4^e, Avignon, *Aubanel*.
 — A famigo que n'ai jamai visto, 1870, in-12, 12 p. Montpellier. *Hamelin*. (Ext. de la *Rev. des lang. rom.*, 1870, t. I, p. 62).
 — La Guerro, 1871, in-8^e, 6 p. Montpellier, *Gros*. (Ext. de la *Rev. des lang. rom.*, 1870, p. 309).
 — La Saura, musico de GOURILLET (piano), in-4^e, 1874 (a Madamo la countesso Marie de Semanow).
 — A-n-uno Veniciano, 1873, in-8^e, 8 p. Montpellier. *Hamelin*. (Ext. de la *Rev. des lang. rom.*, 1874, t. V, p. 220).
 — Discours per lou Centenari de Petrarco (18-20 juillet 1874). Segui dou raport de Felis Gras, 1874, in-8^e, 50 p. Avignon, *Aubanel*.
 — Cantadisso. A Petrarco musico G.-F. IMBERT, 1874, in-8^e, 4 p. Avignon. *Aubanel*.
 — Discours per li Festo de N.-D. de Prouvengo (Forcalquier, 11-14 sept. 1875), 1875, in-8^e, 32 p. Avignon. *Aubanel*.
 — A Madamisello..... SLND, in-8^e, 4 pages.
 — Brinde à M^r Dubreuil archevêque d'Avignon, 1877, in-8^e, 4 p. Avignon, *Aubanel*.
 — L'Oulivié. Remembranco de la felibrejado dou 22 juillet de 1877, in-8^e, 4 p. Avignon, *Aubanel*.

(à suivre)

Directeur-Gérant : EDMOND LEFÈVRE.

Marseille. — Imp. du *Sémaphore*, BARLATIER, rue Venture.

REVUE DE PROVENCE

ET DE

LANGUE D'OC

RONJAT

ARTISTIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES MOIS

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 40^a, Rue Tapis-Vert, MARSEILLE

Nouvelle série, Nos 8 à 12 — Août-Décembre 1909 (XI^{me} année).

LA LANGUE PROVENÇALE

ses Limites géographiques, ses Dialectes

Je travaille depuis plusieurs années, en collaboration avec mon excellent ami le professeur Bertuch, membre d'honneur du Felibrige et traducteur des principales œuvres de Mistral, à une *Istoire de la langue et de la littérature néo-provençales*. Je suis actuellement occupé à rédiger le tome I, *La Langue*, dont je me suis spécialement chargé. Ce n'est pas une entreprise facile : elle a exigé, comme nous le disons dans notre préface, le dépouillement d'une masse énorme de prose et de vers, souvent fort ennuyeux, et d'études grammaticales souvent fort mal faites, beaucoup de ces textes ne se trouvant d'ailleurs qu'à l'état d'exemplaire unique dans quelque bibliothèque lointaine, et le contrôle des informations ainsi acquises par nombre d'enquêtes poursuivies directement sur les dialectes parlés. « Tout cela a demandé un long temps, quelque science et beaucoup de cette application passionnée que le Provençal nomme *afecioun*. »

Les encouragements les plus flatteurs et les secours les plus précieux ne nous ont pas manqué dans notre entreprise. Chabaneau — pour ne citer que le plus illustre de ceux qui ont bien voulu s'intéresser à notre œuvre — m'a souvent dit combien utile, nécessaire même, comme comblant une lacune dans l'ensemble des études romanes, est un semblable livre. Les personnes, de plus en plus nombreuses, qui voudraient se renseigner sur notre langue et sur notre littérature n'ont en effet à leur disposition que quelques rares monographies dialectales conformes aux exigences de la science du langage ; la plupart des travaux publiés sur ces matières sont l'œuvre d'amateurs étrangers à toute culture scientifique et ne sachant même pas noter exactement les phénomènes essentiels de leur parler natal ; il n'existe aucun ouvrage étudiant l'ensemble des parlers provençaux à la lumière de leur évolution historique ; il n'existe non plus aucun exposé historique de notre

littérature qui en décrit les directions principales, et beaucoup de gens s'imaginent que cette littérature a subitement péri vers la fin du XIII^e siècle pour renaître tout à coup au milieu du XIX^e, alors qu'en réalité la culture écrite de notre langue est un phénomène continu depuis les origines, et qu'entre les troubadours et les félibres la production littéraire s'est plus d'une fois élevée, notamment à la fin du XVI^e siècle, jusqu'à la véritable poésie (Pierre de Garros, Belaud de la Belaudière).

La première partie de cette double lacune sera comblée, dans la mesure de nos moyens, par le tome I de notre livre, consacré à la langue *provençale moderne* ou *néo-provençale*, par opposition au *vieux provençal* parlé et écrit jusque vers le milieu du XIV^e siècle, — pour autant qu'on peut fixer une limite au milieu d'une évolution continue comme celle qui a transformé le latin vulgaire de la Gaule méridionale en la série de dialectes qui se parlent des Pyrénées au rebord septentrional du plateau d'Auvergne et de l'Océan aux plaines de Piémont.

Je viens d'esquisser les limites de notre langue dans le temps. Quelles sont maintenant ses limites dans l'espace ?

« Un berger provençal conduit en été ses troupeaux des landes de Crau dans les pâturages de Chartreuse. Il s'entend sans difficulté, lui parlant son langage naturel et eux le leur, avec les paysans des vallées de la Durance et du Buech. Il passe la Croix-Aute et descend vers la vallée de l'Isère : les gens comprennent son parler et il comprend le leur jusqu'au Monestier de Clermont, mais à partir de Vif, le bourg suivant sur la route de Grenoble, cette *intercompréhension* cesse tout à coup. Tel est le phénomène que peut constater quiconque veut s'en donner la peine et sait le provençal, — phénomène qui rend quelque peu inutiles certaines discussions pour ou contre la *personnalité* du provençal comme langue à part. »

Ainsi débute mon *Introduction* au tome I^{er}, et j'examine ensuite en détail les traits qui donnent aux dialectes provençaux d'un côté leur unité fondamentale, d'un autre côté leur place à part dans l'ensemble des langues romanes. « Si le provençal est un *patois* du français, a dit Boehmer, l'espagnol et l'italien sont également des *patois français*. Mais si l'on considère l'italien, l'espagnol et le français comme trois langues distinctes, le provençal en est une quatrième. » La méconnaissance de ce fait s'explique principalement par des préoccupations étrangères à la science du langage : *Il n'i a pas deux Frances*..... Ceci n'a rien à voir avec la question. C'est de la politique, ou, si l'on veut, de l'histoire, ce n'est pas de la linguistique. La France ne constitue pas une unité linguistique : les gens de Hazebroek parlent flamand, les gens de Basse-Bretagne parlent breton, les Basques parlent basque, les Roussillonnais catalan, les Corses italien ; ils peuvent aussi savoir le français, mais c'est pour eux une langue apprise, comme l'espagnol pour les Basques au Sud des Pyrénées ou l'italien pour les Provençaux des hautes vallées à l'est des Alpes ; ce n'est pas leur langage naturel ; aucune conception historique et aucune théorie linguistique élaborée dans le silence du cabinet, sur des documents écrits,

ne peut prévaloir contre les faits : un habitant de Saint-Pourcain (Allier) ne comprend pas le parler d'Aigueperse (Puy-de-Dôme), distance 30 kilomètres ; le parler de Clermont-Ferrand est linguistiquement plus voisin de celui de Marseille ou de celui de Toulouse que de celui de la Palisse.

Non seulement le provençal est parfaitement une langue à part, tout à fait distincte du français, mais même, au moins à l'époque actuelle, sinon dans tout le cours de son évolution historique, les traits essentiels de sa structure le rapprochent bien plus de l'italien ou de l'espagnol que du français. Aussi un Provençal apprend-il très facilement à parler italien, par exemple, avec une prononciation généralement correcte, tandis que presque toujours il parle français avec un accent étranger des plus marqués, et cela même quand il fait du français sa langue usuelle.

Je ne prétends tirer de là aucune déduction politique. La répartition naturelle des langues est une chose, la fixation des frontières des Etats en est une autre. Il n'i a nulle part coïncidence : ici les ressortissants d'un même état parlent des langues différentes (ex. : France, Italie, Espagne, Suisse, Belgique, Allemagne, Russie) ; là ils n'en parlent qu'une, mais cette langue s'étend au delà des frontières de l'Etat (ex. : Portugal, Pays-Bas, Danemark, Serbie, Grèce, etc...) ; les deux situations peuvent se combiner, un Etat sans unité linguistique pouvant avoir une ou plusieurs langues communes avec les Etats voisins ou avec des portions de ces Etats : ainsi on parle flamand en France, en Belgique et aux Pays-Bas, basque et catalan en France et en Espagne, italien en Corse, en Italie, dans le canton suisse du Tessin et dans le Tirol méridional, provençal et franco-provençal en France et dans les autres vallées du Piémont. L'exemple de la Suisse montre que ces situations compliquées ne préjudicient nullement à l'union nationale. Il suffit de savoir s'i prendre.

Le but de mon livre n'étant pas de suggérer des réformes libérales à nos gouvernants, mais d'étudier une situation linguistique, les considérations qui précèdent n'i trouveront place que dans la mesure où il est nécessaire de les faire valoir pour réduire à leur juste valeur les discussions auxquelles je faisais allusion plus aut. Ces discussions trouveront leur solution dans un relevé des traits caractéristiques de notre langue, trop long et de nature trop technique pour être reproduit ici.

Je ne saurais non plus, et pour les mêmes raisons, reproduire la description des limites de notre langue que j'ai déterminées en contrôlant les travaux antérieurs par une enquête personnelle qui a entraîné quelques rectifications assez importantes. Il en résulte que notre langue est parlée — abstraction faite des Catalans de France et d'Espagne — par environ dix millions de personnes, soit un peu plus du quart de la population totale de la France. Le rapport démographique de notre domaine à l'ensemble du territoire français dépasse donc légèrement le rapport de la Suisse romande au territoire fédéral suisse.



On a contesté, comme je l'ai dit plus aut, l'existence de

notre langue à titre indépendant, et entre autres raisons on a dit : « Comment s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'ouest à l'est couperait la France en deux en passant par des points absolument fortuits ? » J'ai à peine besoin d'indiquer que cette raison n'en est pas une : un fait inexplicable n'en existe pas moins, et il est encore, malgré les progrès de toutes les sciences, plusieurs faits inexplicables. Au demeurant celui dont je parle ici ne me paraît pas rentrer dans cette catégorie, et voici ce que je dis à ce sujet dans mon *Introduction* :

« En suivant sur une carte la limite linguistique indiquée plus aut, on constatera qu'elle coïncide sur une notable partie de son tracé avec des lignes séparant des régions géographiquement dissemblables. Du pic d'Anie au col de Puimorens elle suit la ligne de faite des Pyrénées, qui présente peu de passages faciles et usuellement pratiqués. Au deux extrémités de cette ligne de faite les montagnes sont basses, les passages sont faciles, le basque et le catalan s'étendent sur les deux versants. Du Limousin à l'Auvergne notre limite est souvent très voisine du bord du plateau central de la Gaule, à l'ouest et à l'est duquel elle s'infléchit davantage vers le sud, dans le bas Daupiné plus qu'en Vivarais, qui est un pays plus montagneux. Les Alpes frontière politique entre la France et l'Italie, dont les principaux passages sont constamment pratiqués depuis longtemps, ne forment pas limite linguistique : à l'est de leur ligne de faite en général les vallées aut sont provençales et la plaine est italienne.

« On a dit que dans ses lignes générales le domaine de la langue provençale représente la partie de la Gaule où la race celtique ne constituait pas la majeure partie de la population. Ceci me paraît relever de l'ipotèse. Je n'attache aux coïncidences notées ci-dessus aucune valeur décisive, mais il fallait au moins les signaler, car elles ont été trop méconnues d'autre part. »

Ces coïncidences géographiques prennent un aspect particulièrement intéressant quand on les rapproche des conditions économiques et administratives décrites par M. le professeur Mort dans l'article inaugural du *Bulletin de dialectologie romane*, article auquel j'ai apporté un complément, avec quelques rectifications de détail, dans *Vivo Prouvènço* ! de février 1909. Le savant linguiste attribue une influence prépondérante, pour le mode de propagation du latin vulgaire dans la Gaule, au tracé des grandes voies romaines et à la division administrative du pays. La romanisation de la Gaule méridionale aurait suivi deux courants principaux, l'un allant de la Narbonaise aux vallées de la Garonne et de la Dordogne, l'autre suivant la direction générale de la voie romaine Suse-Mont Genève-Briançon-Gap-Valence, — deux grandes routes istoriques devenues en quelque sorte l'instrument de formation de la langue provençale. La voie romaine Lion-Autun-Bourges-Poitiers-Saintes-Bordeaux, traversant les plaines au nord du plateau central, aurait développé une zone d'influence où se serait formée la langue française. zone dont le contact avec la zone méridionale issue de la vallée de la Garonne aurait déterminé la limite entre le français et le provençal dont j'ai plus aut esquissé le tracé. Ces considérations

demanderaient évidemment — ce que je ne puis faire ici — à être précisées dans le détail, en tenant compte de tous les éléments de la question : différences ethniques antérieures à la conquête romaine, tracé exact des voies romaines et des divisions administratives, ecclésiastiques, politiques, variations de ces divisions dans la suite des temps, migrations de populations attestées par des documents istoriques ou par des faits linguistiques, etc... ; elles jettent en tout cas une vive lumière sur l'ensemble des phénomènes, et notamment sur le fait que les limites de traits linguistiques importants et anciens (ex. : *ca* et *cha* pour *ca* latin, ainsi *capra* donnant *cabro* en Gascogne, Guienne, bas Languedoc, Provence méridionale, *chabro* en Périgord, Limousin, Auvergne, aut Languedoc, aut Provence, Daupiné) sont généralement dirigées de l'est à l'ouest, et non du sud au nord.

On voit combien de problèmes intéressants de tout ordre l'étude de notre langue soulève dès le premier abord, — car je n'ai fait jusqu'ici que résumer très brièvement une partie de mon *Introduction*. Je sortirais du plan de cet article, que j'allongerais au reste indéfiniment, si je voulais chercher à donner une idée complète des questions examinées dans ce préambule, et encore plus dans le cours de l'ouvrage : fonétique, morphologie et syntaxe du provençal moderne, étudié dans ses principaux dialectes à la lumière de leur évolution istorique depuis le milieu du xiv^e siècle, en remontant au delà toutes les fois que ce sera nécessaire pour l'intelligence d'un phénomène particulier.

Je terminerai donc cet article — déjà long — par quelques détails peut-être particulièrement intéressants pour les lecteurs de la *Revue de Provence et de langue d'oc*.



De même qu'on a discuté pour et contre la personnalité du provençal comme langue à part, distincte du français, de l'italien, etc..., on a beaucoup discuté sur la classification de ses divers parlers, et encore aujourd'hui on voit traîner sous mainte plume des répartitions par *dialectes* et *sous-dialectes* qui ne correspondent à aucune réalité positive.

Il i a en cette matière deux ordres de faits évidents pour tout observateur d'idées préconçues :

1^o Unité profonde de la langue provençale dans le riche épanouissement des parlers populaires qui en sont, suivant la magnifique expression de P. Devoluy, « les racines vivantes et le frémissant feuillage. » Cette unité fondamentale nous permet de nous entendre sans difficulté d'un bout à l'autre de notre domaine linguistique. Ici je copie quelques lignes de mon *Introduction* : « Non seulement dans les assemblées félibréennes, qui réunissent des hommes de quelque culture ou tout au moins de quelque entraînement linguistique, mais aux foires, dans les cabarets des villages situés à la rencontre de dialectes différents, j'ai toujours vu se poursuivre sans difficulté, entre gens des pays les plus divers, les conversations familières comme les discussions d'affaires. On a le sentiment très net d'une langue commune, prononcée un peu

différemment ; le contexte fait saisir les sons, les formes et les vocables qui embarrasseraient s'ils étaient isolés ; tout au plus a-t-on quelquefois à répéter ou à expliquer un mot, ou à changer la tournure d'une phrase pour être mieux compris.

« L'écriture grossit les différences dialectales en représentant des sons voisins par des signes dissemblables... Néanmoins l'unité fondamentale de la langue apparaît assez nettement pour que même des recueils essentiellement populaires comme l'*Almanac patoues de l'Aricio* publient côte à côte, pour les mêmes lecteurs, des morceaux écrits dans des dialectes assez éloignés par leur nature, quoique voisins dans le lieu. En lisant ou débitant à aute voix, les gens du commun peuplent transposent généralement d'eux-mêmes dans leur dialecte propre les sons et les formes du dialecte voisin.

« Les différences de vocabulaire sont bien moins grandes que ne le feraient croire les œuvres de beaucoup d'écrivains qui s'attachent avec prédilection aux termes originaux et rares de leurs parlers respectifs plutôt qu'aux termes communs et d'usage courant, — et cela parfois jusqu'au point de rendre leurs écrits difficiles à lire même pour leurs compatriotes au sens le plus étroit du terme. Quand je cause, moi parlant le provençal mistralien, avec un confrère en Felibrige parlant même béarnais ou gascon, je n'entends pas un mot sur cent qui soit étranger au fonds commun de la langue. »

2° Chaque village et même à prendre les choses strictement, chaque individu a un parler qui lui est propre. Mais des groupes plus ou moins considérables de lieux abités présentent dans leur langage une communauté de traits linguistiques suffisante pour qu'on puisse légitimement les considérer comme ayant un *dialecte* commun.

Considérons par exemple la Provence proprement dite avec les terres adjacentes, le marquisat de Provence, les comtés d'Avignon et Venaissin, la principauté d'Orange, la marche nimoise et le comté de Nice. Bien qu'entre Orange et Arles, ou entre Marseille et Toulon, on puisse aisément relever certaines divergences secondaires, il saute aux yeux, et surtout aux oreilles, que le langage de Marseille, de Toulon, d'Aix, etc..., avec ses pluriels en *-ei* et ses diftongues représentant *o* bref latin (*couelo*, *nouestre* et *nouastre*, etc...), s'oppose au langage d'Orange, d'Avignon, d'Arles, etc... avec ses pluriels en *-i* et ses formes *colo*, *nostre*, etc... On peut donc légitimement parler d'un *dialecte marseillais* ou *méditerranéen*. d'un *dialecte arlésien* ou *rodanien*. Nice avec ses environs forme un troisième groupe caractérisé notamment par les féminins en *-a*, le maintien des consonnes à la fin du mot, des pluriels masculins en *-u*, féminins en *-i*, certaines formes particulières dans la conjugaison, etc... Le pays de Forcalquier et la marche nimoise présentent également des particularités dans le détail desquelles je ne saurais entrer ici, voulant me borner à une vue d'ensemble dirigée par les deux considérations suivantes, trop souvent négligées, et qu'on ne devrait cependant jamais laisser de côté quand on veut faire des classifications linguistiques :

A. Les expressions *langue provençale*, *dialecte rodanien*, etc... sont commodes en ce sens qu'elles permettent de dési-

gner brièvement un phénomène général d'*intercompréhension* ou un ensemble de traits communs. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en réalité stricte il n'y a pas de limites de langues ou de limites de dialectes, du moins quand il s'agit de langues aussi rapprochées l'une de l'autre que les langues romanes ou de dialectes aussi proches parents que les dialectes provençaux. On ne peut assigner de limite linéaire qu'à un trait linguistique isolé : ainsi on dit *cabro* dans tel village, et *chabro* dans le village immédiatement voisin ; encore trouvera-t-on souvent les deux prononciations pratiquées dans un même village, — que dis-je ? parfois par une seule et même personne. Les limites de langues et même les limites de dialectes seront très souvent des nappes ou zones de traits communs, dans l'intérieur desquelles tel ou tel parler pourra être souvent rattaché à volonté à l'un ou l'autre des groupes voisins. Une langue ou un dialecte n'est pas une chose qui puisse être *définie* en quelque sorte *matématiquement* par un trait ou un ensemble de traits qui lui soient entièrement propres et ne puissent se rencontrer dans aucune autre langue ou dans aucun autre dialecte. C'est une chose existante qui ne peut qu'être *décrite* par voie d'*observation*, à la manière des sciences *naturelles*. L'essence d'un langage déterminé, a dit l'illustre linguiste Ascoli, « réside dans la présence simultanée ou dans la combinaison particulière de caractères répartis suivant une mesure variable entre les types congénères. »

B. De même que les limites des langues — dans la mesure où l'on peut admettre cette expression — ne coïncident pas avec les frontières politiques des Etats, les limites des dialectes — même observation — ne coïncident ni avec les divisions administratives modernes, ni avec les anciennes provinces, les anciens évêchés, etc... Les spéculations fondées uniquement sur cet ordre de considérations ne résistent presque jamais à un examen rigoureusement scientifique poursuivi en deors de toute idée préconçue. Elles ont l'inconvénient d'entraver la liberté d'esprit nécessaire à la recherche impartiale, si on les poursuit sans s'unir constamment l'étude des transformations économiques et sociales, qu'il faut toujours mettre au premier plan, comme infiniment plus fécondes en conséquences de toute nature que les modifications extérieures dans l'appareil du gouvernement.

On lit souvent que les vallées d'Oulx, de Pragelas, etc... parlent provençal comme Briançon, le Queiras, etc... parce qu'elles ont été longtemps unies au Dauphiné et n'ont été séparées de la France que par le traité d'Utrecht. Ce n'est pas une explication. Ces vallées parlaient provençal avant qu'il eût un Dauphiné, et les autres vallées alpines situées plus au sud parlent provençal, et ont toujours parlé provençal, et souvent sensiblement le même provençal d'un côté des Alpes comme de l'autre, quelles qu'aient été leurs vicissitudes politiques : Barcelonnette a appartenu de 1388 à 1713, et Nice de 1388 à 1860, aux comtes, puis ducs de Savoie, puis rois de Sardaigne.

Si l'on établit une famille de dialectes provençaux au sens étroit du terme, caractérisée notamment par la chute de *-s* au

pluriel des noms et par des pluriels en *-u*, *-ei* et *-eis* *-i* et *-is* aux adjectifs articles et prénoms préposés aux substantifs (Nice : *lu ome*, *li cabra* ; Arles : *li cabro*, *lis ome* ; Marseille : *lei cabro*, *leis ome*), l'aire occupée par cette famille comprendra notamment la marche nîmoise et Nice avec sa banlieue, qui ont été longtemps séparées, au point de vue administratif ou même politique, de la Provence proprement dite, mais elle ne comprendra pas les aulx vallées provençales (Entraunes, Annot, etc...) dont le langage se rapproche beaucoup plus de celui de Montpellier que de ceux de Nice et de Grasse.

Quand on parle de dialectes *languedociens*, il faut entendre des dialectes usités en Languedoc, sauf Nîmes, le Vivarais et le Velay, puis en Guienne, notamment à Agen, où Jasmin se qualifiait lui-même de poète *gascon*, bien que son langage se différencie à première vue très nettement du gascon parlé de l'autre côté de la Garonne.

Il est inutile de multiplier les exemples. Ceux qui viennent d'être cités suffisent à montrer combien le sujet traité dans mon livre exige de circonspection et de précision pour obtenir des conclusions sûres. Je ne saurais me flatter de l'espoir qu'il soit exempt de lacunes et d'erreurs. Je serai extrêmement reconnaissant aux lecteurs qui voudront bien me signaler toutes les imperfections qu'ils auront pu découvrir : aucune marque d'intérêt ne me sera plus précieuse.

Jules RONJAT.

UN IMMEUBLE HISTORIQUE

L'Hôtel d'Espagnet à Aix

I

Tous les étrangers, visitant la vieille capitale de la Provence, ne peuvent passer sur le cours Mirabeau sans s'arrêter avec admiration devant la maison portant le n° 38 et sur la façade de laquelle deux belles cariatides semblent être écrasées sous le poids du balcon qu'elles soutiennent. Ce vaste immeuble, très remarquable à divers points de vue, est l'*Hôtel d'Espagnet*.

Dans son intéressant ouvrage *Aix-en-Provence* (1). M. Jules, Charles-Roux, membre libre de l'Académie de Marseille et ancien député des Bouches-du-Rhône, pour que nous puissions, selon son expression, *faire connaissance avec le charme délicat de la vieille cité parlementaire*, nous donne des détails très précis sur les demeures du xvii^e et du xviii^e siècle, mais il passe presque sous silence le majestueux hôtel d'Espagnet ; j'ajouterai même que le peu qu'il en dit contient

(1) J. Charles-Roux : Aix-en-Provence — Blond et Cie, éditeurs, rue Madame, 1, à Paris 1907.

une assertion inexacte. Nous lisons à la page 63 de ce petit ouvrage : « Le Samson du parc du Pavillon de Vendôme « est de Rambot jeune, l'auteur des cariatides de l'hôtel « d'Espagnet. » C'est une erreur, un des plus érudits parmi les membres de l'Académie de Marseille, M. Emile Perrier, nous apprend dans une étude très documentée, que l'hôtel, dont il est ici question, a été construit par Jacques Fossé, architecte et sculpteur, et ajoute : *on doit également à Fossé les remarquables cariatides de la porte qui ont été souvent l'objet d'attributions erronées* (1).

Comme toutes les aristocratiques demeures, de la capitale provençale et particulièrement du cours Mirabeau, l'hôtel d'Espagnet a son histoire ; nous allons en dire quelques mots.

Lors du neuvième agrandissement de la ville d'Aix, qui eut lieu en 1646, les prés et les jardins de l'archevêché (2) furent compris dans la nouvelle ville. Ces terrains forment les quartiers de Saint-Jean et de l'Orbitelle ; c'est là que sont les rues Mazarine (3), de l'Opéra, Cardinale, la place des Quatre Dauphins, etc.

Par arrêt du Parlement, daté du 1^{er} décembre 1649, il fut ordonné que l'emplacement où se trouvaient le rempart, le fossé et les anciennes lices serait converti en un *cours à carrosses* (4).

Cette belle promenade ne tarda pas à se border de maisons superbes et à devenir le rendez-vous de la haute société.

En 1647, Pierre Maurel, seigneur de Pontevès et de Volone, auditeur à la Cour des Comptes, acquit une grande partie des terrains de l'archevêché et y fit bâtir le magnifique hôtel qui nous occupe par l'architecte Jacques Fossé qu'il ne faut pas confondre avec Fossat. « La construction terminée, il « fallut s'occuper de la décoration intérieure, sur les boiseries « exécutées par Antoine Pougnan et Jean Duran, menuisiers « à Aix, il était logique, indispensable, d'y enchâsser des « tapisseries et surtout d'y suspendre des tableaux. C'est alors « qu'intervint Jean Daret, préféré par le maître de la mai- « son à des rivaux tels Gaillard, Levieux, Mimault, Pinson « et autres, dont la ville d'Aix se montrait justement fière (5).

Ce Pierre Maurel, qu'on appelait le Crésus de la Provence, avait déjà été marié trois fois : en 1630 avec Claudine Saurat, en 1640 avec Suzanne du Laurens, enfin en 1645 avec Diane de Pontevès, de ces trois unions, il eut dix-huit enfants, auxquels, il laissa une fortune de 2.039.345 livres, soit environ 10 millions de francs au titre actuel de l'argent. Véritable mécène provençal, Pierre Maurel protégeait les artistes de son influence et même de sa bourse et M. E. Perrier nous

(1) L'hôtel et le château d'un financier aixois au xvii^e siècle, par M. Emile Perrier. Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille 1901-1902.

(2) Le palais archiepiscopal d'Aix, l'un des plus beaux de France a été construit en 1338 par Arnaud de Bachelio.

(3) Du nom de Michel Mazarin, frère du Cardinal Ministre, Archevêque d'Aix de 1645 à 1648.

(4) Roux Abhéram : "Les Rues d'Aix".

(5) Emile Perrier.